



BIODÉCHETS

Que mettre dans le conteneur ?



- Déchets végétaux crus et cuits
- Tous les fruits et légumes (épluchures, fruits et légumes pourris, etc.)
- Les restants de repas : les poissons et les déchets carnés (y compris les os)
- Le marc de café, le thé et les tisanes
- Les bouchons de liège
- Les coquilles d'oeufs
- Le pain et autres articles de boulangerie
- Les plantes, les fleurs, le gazon
- Tous les déchets verts de jardinage (petites branches, feuilles mortes, mauvaises herbes, etc.)
- Les sacs compostables respectant la norme EN 13432
- Les coquilles (huîtres, moules, escargots, etc.)



- Les ordures et autres matières valorisables
- Les litières pour animaux de compagnie
- Le plastique
- Les cailloux
- Les poussières du ménage et les sacs d'aspirateur
- Les couches culottes
- Les sacs biodégradables et compostables ne respectant pas la norme EN 13432

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les exploitations de biométhanisation permettent de valoriser doublement la fraction des biodéchets. D'une part, en produisant de l'énergie sous forme de biogaz, d'électricité et de compost. D'autre part, leur technique assure le maintien du produit en amendement pour l'agriculture.

La norme EN 13432 : cette norme européenne définit les caractéristiques qu'un matériau ou un produit doit posséder pour être considéré comme compostable et biodégradable. Attention, tous les sacs considérés comme biodégradable ne répondent pas forcément à la norme EN 13432.

Soyez attentifs !